

Cahier des charges pour l'organisation des tournois amicaux

Les demandes d'organisation d'un tournoi amical doivent parvenir à la Cellule des compétitions individuelles au plus tard le 30 juin de la saison précédente afin d'être traitées de manière prioritaire.

Pour permettre l'intégration du tournoi dans le calendrier, le club organisateur doit proposer trois dates possibles lors de la demande via le formulaire en ligne. À défaut, la demande pourra être refusée ou ne pas être traitée prioritairement.

Les tournois amicaux ne pourront pas être organisés :

- À moins de 50 km d'un tournoi officiel du circuit du Challenge – Série B ;
- En même temps qu'une organisation provinciale.
- En même temps que les Championnats de Belgique A s'ils ont lieu dans la province ou s'ils ont lieu dans un rayon de 50 kms
- En même temps que les Championnats Individuels de l'AFTT

Ces règles sont applicables à tous les clubs, sauf accord contraire de la Cellule.

Le tournoi sera ouvert sur le site un mois avant la date prévue.

Le CPH prélèvera 15 % du montant des inscriptions.

Le prix d'inscription y est laissé à l'appréciation du club organisateur.

Si un juge-arbitre officiel est demandé, celui-ci sera défrayé par le CP et les frais seront facturés au club au tarif officiel, à savoir :

- 80 € pour la prestation ;
- 0,40 €/km pour les frais de déplacement.
- Un casse-croûte doit être offert au JA à midi

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

SIÈGE : Avenue Eugène Mascaux, 486

6001 Marcinelle

IBAN : BE79 7509 0619 0633

SITE : <https://hainaut.aftt.be>

CONTACTS

Président : André Mahieu - andre.mahieu@pinghainaut.be - 0477/48.55.89

Secrétaire : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Trésorier : Luc Albert - luc.albert@pinghainaut.be - +32 475 73 44 05

Interclubs : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

- Un casse-croûte doit être offert au JA au soir si le tournoi dépasse 20h
- 5 tickets pour boissons non alcoolisés doivent être fourni

Si le club ne passe pas par la voie officielle pour obtenir un juge-arbitre, il devra organiser et gérer la compétition par ses propres moyens. Les défraiements doivent obligatoirement transiter par le CP et ne peuvent pas être payés directement par les clubs.

Si un club traite directement en interne avec un juge-arbitre, celui-ci ne sera pas considéré comme étant en mission officielle pour le CP.

L'affiche du tournoi peut être envoyée à la Cellule afin d'être publiée sur le site.

Le rapport du tournoi doit être transmis au maximum 48 heures après la fin du tournoi, au moyen du document prévu à cet effet soit par le JA s'il est désigné officiellement, soit par le responsable du tournoi s'il n'y a pas de JA officiel.

Pour toute demande ou transmission de document, merci de contacter la Cellule à l'adresse suivante : competitions.individuelles@pinghainaut.be

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

SIEGE : Avenue Eugène Mascaux, 486

6001 Marcinelle

IBAN : BE79 7509 0619 0633

SITE : <https://hainaut.aftt.be>

CONTACTS

Président : André Mahieu - andre.mahieu@pinghainaut.be - 0477/48.55.89

Secrétaire : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Trésorier : Luc Albert - luc.albert@pinghainaut.be - +32 475 73 44 05

Interclubs : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

